



## AVIS PUBLIC – CONSULTATION ÉCRITE

### **Demande d'usage conditionnel**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée :

QUE l'arrêté ministériel 2020-008 publié le 22 mars 2020, suspend toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement des citoyens, y compris toute procédure référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal.

QUE le conseil municipal recevra les commentaires écrits des citoyens de la Ville de Montmagny concernant la demande d'usage conditionnel ci-dessous, à compter du présent avis, jusqu'au **8 juin 2020 à 16 h 00** à l'adresse [karine.simard@ville.montmagny.qc.ca](mailto:karine.simard@ville.montmagny.qc.ca).

Autoriser dans la zone RcM-46, en vertu du *Règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny*, un usage conditionnel pour l'immeuble sis au 407, boulevard Taché Est afin de permettre l'usage relié à l'automobile et à la mécanique. Cette approbation est conditionnelle aux conditions ci-dessous :

- 1- Délimiter la cour latérale et arrière par une haie ou une clôture;
- 2- Aucun entreposage de véhicule ou d'objet relié à l'activité de remorquage dans la cour avant;
- 3- Limiter les activités de remorquage entre 7h et 23h, mais permettre les activités lors des opérations de déneigement et pour répondre à une urgence en tout temps;
- 4- Respecter les normes d'implantation, d'enseigne, d'entreposage et toute autre norme dans le règlement de zonage pour la zone où l'activité a lieu.

Tout intéressé peut transmettre des questions qui seront lues à la séance du conseil du 8 juin 2020 à 20h. La séance du conseil pourra être visionnée sur le site WEB de la ville de Montmagny à l'adresse suivante : [www.ville.montmagny.qc.ca](http://www.ville.montmagny.qc.ca).

Fait à Montmagny, ce vingt-deuxième jour du mois de mai deux mille vingt.

La greffière,

Karine Simard, avocate